

L'AGGLO

Béziers
méditerranée



Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

Conseil communautaire du 28 février 2019

DGSR/DFIN

Accusé de réception en préfecture
034-243400769-20190228-DL2019-3-DE
Date de télétransmission : 11/03/2019
Date de réception préfecture : 11/03/2019

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

Le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2019 présente une vision d'ensemble de la stratégie financière et de la politique d'investissement de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

SOMMAIRE

Le contexte

- Le contexte financier national : 3
- Le transfert de compétences et mutualisation : 3

Les orientations budgétaires 2019

- Les masses financières de l'Agglo : 5-7
- Focus sur les ressources humaines : 7-9
- Les budgets annexes : 9-12
- Structure de la dette : 13

Le projet de territoire

- Les engagements pluriannuels : 14
- La mise en œuvre des projets : 15-27

Le contexte

Le contexte financier national

Principales dispositions de la loi de finances 2019

- Objectif de croissance économique : +1,5%
 - Inflation : env +1,6%
 - Prévision déficit public 2019 : inférieur à 3,2% du PIB
 - Dette publique : 98,6 % du PIB (92,7 % à l'horizon 2022)
- **Stabilité des concours de l'Etat aux collectivités territoriales**
 - Stabilité de la DGF (26,9 Milliards d'euros)
 - Minoration de la dotation de compensation et stabilité des autres allocations compensatrices
 - Progression des dotations de péréquation du bloc communal (DSU +90 Mds€ / DSR +90Mds€) compensée par l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et dotation de compensation des EPCI
 - Stabilité du FPIC : 1 Milliard d'euros
 - **Mesures fiscales**
 - Poursuite de la réforme fiscale consécutive à la suppression de la TH engagée depuis 2018 (dégrèvement progressif en trois ans sous condition de ressources de la TH)
 - Revalorisation des bases d'imposition : +2,2 %
 - **Poursuite de la contractualisation des collectivités avec l'État dont les dépenses sont > à 60 M€**

Le transfert de compétences et mutualisation

- **Transfert de compétences**
 - ➔ **Impact du transfert des compétences transport interurbain et scolaire des Départements aux Régions**
 - Désormais, suite à la loi NOTRe, ces 2 compétences sont exercées par la Région.

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault (SMTCH) devrait par conséquent modifier ses modalités financières en 2019 avec un impact à la hausse sur la participation des EPCI, dont l'Agglo.

- **Schéma directeur Pluvial**

En prévision du transfert de la compétence pluvial en 2020, et suite à la présentation en 2018 du schéma directeur pluvial à horizon 30 ans, poursuite des études en 2019 sur les modalités opérationnelles de la gestion des eaux pluviales ainsi que l'évaluation du transfert de cette compétence.

- **Mutualisations**

Création du service commun de lecture publique au 01/01/19 avec le déploiement d'un réseau intercommunal qui se traduira sur l'année 2019 par la mise en place de la carte unique et d'accès à toutes les ressources numériques pour tous les utilisateurs des bibliothèques du territoire.

Poursuite de la mise en œuvre des cinq autres services mutualisés (Instruction des autorisations d'urbanisme, Système d'information géographique, Systèmes d'information, Relais d'assistantes maternelles).

Les orientations budgétaires 2019

La stratégie financière reposera sur :

- La stabilité de la pression fiscale (hors versement transport)
- L'augmentation du versement transport au 1er janvier 2019 de 1,25 % à 1,45 % dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle DSP et de l'amélioration du service
- Un ratio de solvabilité contenu
- Rationalisation des dépenses de fonctionnement permettant de préserver la capacité d'autofinancement
- Au total, l'enveloppe d'investissement sera d'environ 59M€ tous budgets confondus :
 - 41 M€ pour le budget principal
 - 17 M€ pour le budget Eau et ass
 - 1 M€ pour le budget Ports

Les masses financières de l'Agglo – Budget principal

Les recettes de fonctionnement : env 100M€ (+2,7% vs BP18 à périmètre constant)

Fiscalité et dotations (+3 % vs BP18) - hypothèse d'évolution des bases tendancielle et intégrant la revalorisation à +2,2 %

Évolutions par rapport au réel 2018 :

- Dynamisme de la CFE +1 % et de la CVAE (selon source DGFIP), stabilité Tascom
- Dynamisme fiscalité ménages / Teom +2,3 %
- Stabilité allocations compensatrices
- Baisse des dotations (DGF et Dotation de compensation)
- Stabilité du FPIC (Régime dérogatoire Agglo : +30 % en faveur des communes)

Autres recettes (quasi stabilité vs BP18) :

- Produits des services relatifs aux équipements culturels et sportifs, à la compétence ordures ménagères dont les déversements Valorbi, Isdnd, les soutiens et reprise sur matériaux triés
- Subventions partenaires pour les différents dispositifs en place notamment, la plateforme énergétique, le service relais assistant maternel mutualisé, le Crous pour le restaurant universitaire, le financement du dispositif NPNRU, le fonctionnement du conservatoire
- Refacturations budgets annexes (neutralisées par les dépenses)

- Dommage ouvrage MAM (neutralisée par les dépenses)

Le budget annexe Ordures Ménagères (OM) crée au 01/01/18 est dissous au 31/12/18, cette compétence sera gérée à partir de 2019 dans le budget principal. Toutes les références au budget 2018 ont donc été retraitées à périmètre constant (soit budget principal intégrant la compétence OM).

A noter, la réflexion engagée sur l'organisation territoriale de la compétence OM sera poursuivie ; les éléments devront permettre aux élus de l'Agglomération de statuer sur le devenir du territoire.

Les dépenses de fonctionnement : 90M (+2 % vs BP18)

La stratégie financière repose sur une rationalisation des dépenses tout en optimisant notre action sur les différentes politiques publiques au regard de l'évolution des normes :

- Action en faveur du développement économique afin de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.
- Ouverture de nouvelles lignes sur l'aéroport entraînant une augmentation de la contribution de l'agglomération.
- Développement de l'enseignement supérieur (financement de nouvelles formations, soutien à des centres de formation).
- En matière d'habitat, suivi et animation de la convention ANRU, mise en œuvre d'action de prévention de l'habitat dégradé, préparation du nouveau PLHI.
- Mise en œuvre de la compétence GEMAPI tenant compte de la diminution des subventions de l'Agence de l'Eau.
- Compétence OM :
 - ➔ Impacts réglementaires : hausse de la TGAP compte tenu de l'apport en tonnage (le taux restant inchangé) et engagement d'une étude dans le cadre de la réglementation future d'extension des consignes de tri des emballages et le tri des bio-déchets □ action permettant le renforcement de la performance et incitation à la collecte sélective.
 - ➔ Maintenance process Valorbi
 - ➔ Étude filière innovante valorisation des refus Valorbi
- Charges liées au maintien et au bon fonctionnement des infrastructures, fluides.

Principaux indicateurs du budget principal-(*)A périmètre constant vs 2017, soit avec compétence OM

La tendance prévisionnelle de l'épargne serait susceptible de passer en 2019 à 12M€ (Epargne brute) et 8M€ (Epargne nette).

| | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018* prévisionnel |
|-----------------------------|---------|---------|---------|-----------------------|
| Épargne Brute (en M€) | 15 | 15 | 15 | 14 |
| Épargne Nette (en M€) | 11 | 11 | 11 | 10 |
| Encours dette 31/12 (en M€) | 67 | 63 | 59 | 59 |
| Ratio solvabilité | 4,5 | 4,1 | 3,9 | 4,3 |

| | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 (*1) | BP 2018 (*2) | BP 2019 | Var BP18/ BP19 |
|---|-----------|------------|--------------|--------------|------------|----------------|
| Dépenses de fonctionnement en M€ (chap 011,65, 67,68) | 24 | 27 | 29 | 30 | 31 | 4,7% |
| Dépenses de personnel en M€ (chap 012) | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 2,4% |
| Atténuation de produits en M€ (chap 014) | 31 | 32 | 31 | 31 | 31 | -0,6% |
| Frais financiers en M€ | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | -1,9% |
| TOTAL en M€ | 79 | 84 | 85 | 88 | 90 | 2,0% |
| Recettes fiscales en M€ (chap 73) | 70 | 74 | 74 | 72 | 75 | 3,7% |
| Dotations et participations en M€ (chap74) | 16 | 16 | 16 | 16 | 15 | -2,6% |
| Produits des services /gestion en M€ (Chap 70,75) | 8 | 8 | 8 | 9 | 9 | 0,0% |
| Autres produits (exceptionnels) | 1 | 2 | 5 | 1 | 1 | 42,9% |
| TOTAL en M€ | 95 | 100 | 103 | 97 | 100 | 2,7% |

(1*)(2*)CA 2018 et BP 18 retraités à périmètre constant soit avec compétence OM

FOCUS RH - Les masses financières de l'Agglo tous budgets

Les actions engagées en 2019 porteront sur :

- **La dématérialisation généralisée des procédures de travail** : elle vise à structurer, fluidifier et moderniser les méthodes et process dans une logique d'optimisation globale des ressources. Elle permet en outre la mobilisation des agents sur des compétences nouvelles augmentées.
- La confortation de l'**observatoire opérationnel de l'absentéisme** : poursuite du diagnostic détaillé, effets constatés de l'anticipation et de la prise en charge des situations individuelles à risques (mobilités prioritaires et reclassements ayant vocation à éviter et/ou réduire les périodes d'arrêt de travail longues), association de l'encadrement (tous niveaux hiérarchiques) au repérage et au suivi des agents dans un objectif de dynamisation positive.
- La **mise en place du RIFSEEP partie complément indemnitaire annuel (CIA)** : se substituant à enveloppe équivalente à l'ancienne prime de performance, il vise à agir sur la performance collective et individuelle. Son calcul intègre à la fois de

Accusé de réception en préfecture
034-243400769-20190228-DL2019-3-DE
Date de télétransmission : 11/03/2019
Date de réception préfecture : 11/03/2019

façon plus forte l'atteinte des objectifs individuels, l'implication collective (prise en compte de l'évolution favorable de l'absentéisme global) et les absences de chaque agent.

L'évolution de la masse salariale brute entre le BP 2018 et BP 2019 du chap 012 (+ 0,5M€, soit + 2 %) s'explique par :

- Des impacts réglementaires essentiellement GVT, PPCR : Parcours Professionnel Carrières Rémunérations +1%
- Effet année pleine des mesures actées en 2018 relatives à la création de la mission Grands Travaux/fonction RGPD :+1 %
- Les autres mesures 2019 (impact neutre au final) :
 - ➔ 4 départs à la retraite non remplacés sur leur poste compensent pour partie les besoins en personnel identifiés sur les politiques publiques prioritaires
 - ➔ 2,5 ETP : renforcement des actions directes à destination des usagers → 1 instructeur NPNRU (contractuel financé à 50 % à partir de 2020 par l'Etat), 1 maître nageur pour les équipements aquatiques (0,5 ETP), 1 ingénieur transport.
 - ➔ 1 ETP : prise en compte des incitations au renforcement du service à l'usager via les nouvelles technologies → (1 technicien informatique chargé de la gestion des logiciels métiers-dématérialisation-open data)
 - ➔ 2 ETP → 1 conducteur engin OM et 1 responsable administratif et financier OM liés à l'ajustement définitif des conséquences de la dissolution du SITOM du Littoral et à l'optimisation de la gestion de la compétence
 - Impact final vs 2018 : +1,5ETP
 - ➔ A noter, le transfert de personnels (1,4 ETP) lié à la prise de compétence GEMAPI (compensé par attribution de compensation), et à la création du service commun de la lecture publique (intégralement refacturé)
 - ➔ Ces charges nouvelles sont en outre minorées par des impacts à la baisse concernant les différentiels de postes et les coûts assurance statutaire/divers

Principales caractéristiques des dépenses de personnel (€)

| | CA 2016 | CA 2017 | CA prévisionnel 2018 | | BP17 | BP18 | BP19 |
|---|----------------|----------------|----------------------|--|----------------|----------------|----------------|
| Traitement Indiciaire | 11,76M€ | 12,40M€ | 12,69M€ | | 12,81M€ | 13,40M€ | 13,68M€ |
| Indemnité de résidence et Supplément familial | 0,23M€ | 0,26M€ | 0,28M€ | | 0,28M€ | 0,30M€ | 0,31M€ |
| Régime Indemnitaire sans heures supplémentaires | 3,00M€ | 3,16M€ | 3,53M€ | | 3,10M€ | 3,34M€ | 3,59M€ |
| Heures supplémentaires | 0,14M€ | 0,16M€ | 0,16M€ | | 0,18M€ | 0,15M€ | 0,16M€ |
| Avantages en nature | 0,02M€ | 0,02M€ | 0,02M€ | | 0,02M€ | 0,02M€ | 0,02M€ |
| NBI | 0,10M€ | 0,10M€ | 0,10M€ | | 0,10M€ | 0,10M€ | 0,11M€ |
| Participation prévoyance | 0,01M€ | 0,02M€ | 0,02M€ | | 0,02M€ | 0,02M€ | 0,02M€ |
| Participation mutuelle santé | | 0,05M€ | 0,05M€ | | 0,05M€ | 0,06M€ | 0,06M€ |
| Charges Patronales | 6,16M€ | 6,56M€ | 6,59M€ | | 6,81M€ | 7,17M€ | 7,13M€ |
| Total | 21,42M€ | 22,72M€ | 23,45M€ | | 23,36M€ | 24,56M€ | 25,07M€ |

Accusé de réception en préfecture
034-243400769-20190228-DL2019-3-DE
Date de télétransmission : 11/03/2019
Date de réception préfecture : 11/03/2019

Evolution du nombre d'agents par catégorie - tous budgets - (uniquement permanents)

| Statut2 | Statut | Catégorie | Sexe | 2016 | 2017 | 2018 |
|----------------------|--|----------------|----------|------------|------------|------------|
| Contractuels | 1-Collaborateur de Cabinet | Catégorie A | Féminin | 2 | 2 | 3 |
| | | | Masculin | 1 | 1 | 0 |
| | 1-Collaborateur de Cabinet | | | 3 | 3 | 3 |
| | 2-Contractuels sur Emploi Permanent | Catégorie A | Féminin | 12 | 13 | 14 |
| | | | Masculin | 15 | 15 | 15 |
| | | Catégorie B | Féminin | 18 | 17 | 15 |
| | | | Masculin | 25 | 22 | 24 |
| | | Catégorie C | Féminin | 0 | 0 | 0 |
| | | | Masculin | 4 | 1 | 2 |
| | 2-Contractuels sur Emploi Permanent | | | 74 | 68 | 70 |
| Droit privé | Agents portuaires | Catégorie C | Masculin | 5 | 5 | 12 |
| | Agents portuaires | | | 5 | 5 | 12 |
| | Apprentis | Sans Catégorie | Masculin | 3 | 2 | 1 |
| | Apprentis | | | 3 | 2 | 1 |
| | contrat accompagnement emploi | Sans Catégorie | Féminin | 0 | 0 | 0 |
| | | | Masculin | 6 | 1 | 1 |
| | contrat accompagnement emploi | | | 6 | 1 | 1 |
| | emploi avenir | Sans Catégorie | Masculin | 2 | 1 | 1 |
| emploi avenir | | | 2 | 1 | 1 | |
| Fonctionnaires | Fonctionnaires | Catégorie A | Féminin | 39 | 38 | 36 |
| | | | Masculin | 31 | 31 | 31 |
| | | Catégorie B | Féminin | 53 | 54 | 59 |
| | | | Masculin | 35 | 40 | 41 |
| | Catégorie C | Féminin | 94 | 90 | 91 | |
| | | Masculin | 176 | 181 | 195 | |
| | Fonctionnaires | | | 428 | 434 | 453 |
| | Total | | | | 521 | 514 |

Intégration en 2018 des agents du port de Sérignan

Les budgets annexes

Budgets Eau et Assainissement

Tarifs actualisés en utilisant le taux d'inflation permettant un niveau d'investissement annuel de 15 à 17M€ dans le cadre de la prospective financière actualisée en 2018.

Agence de l'eau : restrictions budgétaires (subventions et primes pour épuration à la baisse - jusqu'à -50 % par rapport à 2017 d'ici 2021-) induisant une contrainte financière accrue sur le budget assainissement avec tension sur l'épargne (point de vigilance pour les années à venir afin de préserver la capacité d'investissement de ce budget). La tendance prévisionnelle de l'épargne brute serait susceptible de passer en 2019 à 2,6M pour l'eau et à 3,4M pour l'assainissement (tension sur le ratio de solvabilité sur l'assainissement).

| Budget Eau | BP 2018 | BP 2019 | Var 18/19 |
|---|----------------|----------------|------------------|
| Dépenses de fonctionnement en M€ (chap 011,014,65, 67,68) | 0,4 | 0,3 | -22,5% |
| Dépenses de personnel en M€ (chap 012) | 0,6 | 0,6 | -0,9% |
| Frais financiers en M€ | 0,3 | 0,3 | 9,4% |
| Total dépenses en M€ | 1,3 | 1,3 | -5,9% |
| Recettes (surtaxes) de fonctionnement en M€ | 4,0 | 3,9 | -1,6% |

| Budget Assainissement | BP 2018 | BP 2019 | Var 18/19 |
|---|----------------|----------------|------------------|
| Dépenses de fonctionnement en M€ (chap 011,014,65, 67,68) | 1,2 | 1,2 | 0,0% |
| Dépenses de personnel en M€ (chap 012) | 0,6 | 0,6 | 0,2% |
| Frais financiers en M€ | 0,8 | 0,8 | 1,6% |
| Total dépenses en M€ | 2,6 | 2,6 | 0,5% |
| Sur-taxes | 4,0 | 4,0 | -0,6% |
| PFAC | 1,2 | 1,2 | 0,0% |
| Prime épuration- divers | 0,7 | 0,9 | 28,1% |
| Total recettes de fonctionnement | 5,8 | 6,0 | 2,8% |

| Assainissement | CA 16 | CA 17 | CA 18* |
|-----------------------|--------------|--------------|---------------|
| Épargne Brute (en M€) | 3,5 | 4,1 | 4,6 |
| Épargne Nette (en M€) | 2,4 | 2,5 | 3,0 |
| Ratio solvabilité | 7,9 | 7,3 | 6,7 |
| Eau | | | |
| Épargne Brute (en M€) | 2,7 | 2,6 | 4,1 |
| Épargne Nette (en M€) | 2,3 | 2,0 | 3,5 |
| Ratio solvabilité | 3,2 | 3,8 | 2,3 |

(*)CA 2018 prévisionnel

Investissements

10,4 M€ pour l'assainissement et 5 M€ pour l'eau (objectifs définis dans le cadre des schémas directeurs qui seront actualisés en 2018/2019) dont :

- **Assainissement** : Travaux incinérateur Step Béziers, raccordement de Lignan sur Orb à la Step de Béziers, travaux sur la Step des Airoules de Sérignan/Valras, extension Step d'Alignan du vent.
- **Eau** : Travaux d'étanchéité des réservoirs du Rouat à Béziers et de la Montagnette à Villeneuve les Béziers, accès au réservoir de Montblanc, création des réservoirs d'Espondeilhan, de Valros et de Lignan sur Orb, traitement des pesticides, raccordement Montblanc et Cers à Béziers, mise en conformité des captages.

L'élaboration d'un nouveau schéma directeur Eau et Assainissement débutera en 2019

Engagements pluriannuels Eau et Assainissement

| Eau | Total Autorisation Programme | Réalisé au 31/12/18 | Crédits Paiement 2019 et au-delà |
|-------------------------|------------------------------|---------------------|----------------------------------|
| Travaux sur réseaux AEP | 19,5 M€ | 11 M€ | 8,5 M€ |
| Ouvrages et ressources | 6,7 M€ | 4,4 M€ | 2,3 M€ |
| Total | 26,2 M€ | 15,4 M€ | 10,8 M€ |

| Assainissement | Total Autorisation Programme | Réalisé au 31/12/18 | Crédits Paiement 2019 et au-delà |
|----------------------|------------------------------|---------------------|----------------------------------|
| Réalisation STEP | 36,2 M€ | 33,7 M€ | 2,5 M€ |
| Travaux sur réseaux | 33,5 M€ | 22 M€ | 11,5 M€ |
| Réalisation ouvrages | 3,7 M€ | 0,7 M€ | 3 M€ |
| Total | 73,4 M€ | 56,4 M€ | 17 M€ |

Budget Port Béziers Méditerranée

Fonctionnement de 0,9M€ stable vs 2018 (chap 011 : 0,3M€ ; chap 012 : 0,6M€)

Investissement

| | Total Autorisation Programme | Réalisé au 31/12/18 | Crédits Paiement 2019 et au-delà |
|-----------------------|------------------------------|---------------------|----------------------------------|
| Aménagement des ports | 7,5M€ | 0,2M€ | 7,3M€ |

Engagement d'un projet global phasé dont l'équilibre est conditionné au financement des partenaires en cours de négociation et à la capacité d'emprunt du budget Ports.

Sur le Port de Valras

Les travaux de requalification complète du pont F (situé dans l'Orb) seront réalisés avant l'été 2019.

La passe sera nettoyée avant l'été.

Le maître d'œuvre a été désigné fin 2018. Les études pour la requalification du Port vont se dérouler en 2019.

Sur le Port de Sérignan

La passe sera nettoyée avant l'été.

Le maître d'œuvre sera désigné début 2019. Les études pour la requalification du Port vont se dérouler en 2019, y compris sur le volet réglementaire Loi sur l'Eau qui nécessitera une autorisation, donc une enquête publique.

Accusé de réception en préfecture
034-243400769-20190228-DL2019-3-DE
Date de télétransmission : 11/03/2019
Date de réception préfecture : 11/03/2019

Budget transport

- Mise en œuvre de la nouvelle DSP relative au réseau urbain : dépenses 15M€ ; recettes 1,7M€.
- SMTCH : impact transfert de compétence Région/Département : +0,1M€
- Augmentation versement transport : effet taux +1,5M ; effet bases (+1%) +0,2M€
- Quasi-stabilité de la subvention d'équilibre versée par le budget principal (estimée à 3,2M€)
- Emprunt 0,1M€

La future exploitation du réseau a été confié à VECTALIA lors du Conseil de Juillet 2018. Ce nouveau contrat entrera en vigueur au 01/01/19 pour une durée de 10 ans.

Le futur réseau proposé répond aux orientations du Plan de déplacements urbains (PDU), en améliorant l'offre globale, en créant des lignes structurantes (dont une ligne majeure qui doit devenir une ligne de Transport commun en site propre), en prenant en compte l'évolution de l'urbanisation au Sud, en adaptant l'offre au Nord aux besoins réels des communes, en modernisant le matériel roulant, en instaurant une nouvelle gamme tarifaire plus cohérente, permettant à la fois d'augmenter le niveau de recettes et d'offrir une tarification plus solidaire pour les jeunes, les seniors ou les plus fragiles socialement.

Pour financer les nouveaux services, le taux du versement transport a été porté de 1,25 % à 1,45 % lors du Conseil du 25 Octobre 2018.

Projet Transport Commun en Site Propre (TCSP)

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) prévoit la création d'un projet de TCSP. Il s'agit d'une ligne de bus à niveau de service élevé, partiellement en site propre, dont l'objectif est d'améliorer et garantir la vitesse commerciale des bus, et donc d'augmenter la fréquence de passage des bus, réduire les temps de trajet et fiabiliser les horaires de passage. La mise en place en place d'un taux de VT supérieur à 1,25 % oblige l'Agglo à engager les travaux de ce TCSP sous 5 ans. Les études préalables seront lancées en 2019.

Priorité bus au feu

La ligne B du nouveau réseau sera entièrement équipée en priorité au feu fin 2019. Action financée dans le cadre de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Budget photovoltaïque

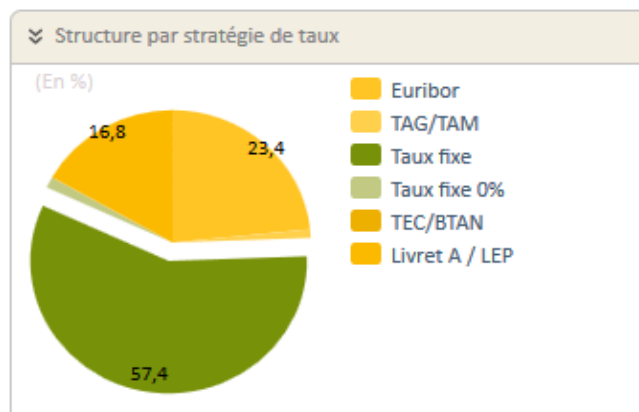
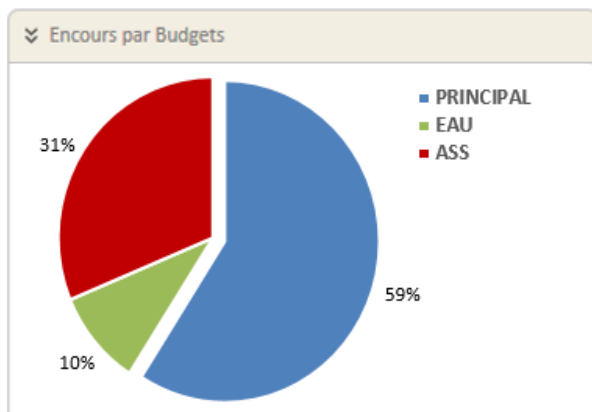
Budget de fonctionnement 2019 établi à de 3 000 €.

Structure de la dette

Dette globale

L'encours consolidé s'élève, au 1er janvier 2019, à 100M€ porté pour moitié par le budget principal. Principalement à taux fixe (59%), le taux moyen s'élèvera à 2,6%. La cible d'emprunts prévisionnelle tous budgets confondus est d'environ 17M€ sous réserve des résultats cumulés.

L'intégralité de l'encours (budgets principal et annexes) de l'Agglo est classé en 1A dans le cadre de la charte « Gissler » (soit aucun encours à risque).



Dette garantie au 31/12/2018 : 262 M€ (95 % logement social et 5 % Viaterria)

Budget Principal

L'encours BP intégrant les ordures ménagères est de 59,3 M€ avec l'amortissement annuel pour 4,3 M€.

La durée résiduelle encore longue (16 ans) et le taux moyen de 2,6 %.

Budgets de l'Eau et de l'Assainissement

L'encours au 01/01/2019 s'élève à 41M€ avec une mobilisation de 3,5M€ en 2018, et l'amortissement de 2,2M€.

Le taux moyen est de 2,6%. Durée résiduelle de 16 ans

Le projet de territoire

Les engagements pluriannuels

| Thématiques | Les projets | Total AP TTC | Réalisé au 31/12/18 | CP 2019 et au-delà | Financement potentiel (taux) | Base subventionnable de référence HT |
|---------------------------------|---|----------------|---------------------|--------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| Equipements | Piscine du Sud | 16M€ | 3,0M€ | 13,0M€ | 31% | 13,4M€ |
| Tourisme | Fonseranes | 13,1M€ | 13,0M€ | 0,0M€ | 63% | 11,2M€ |
| Aménagement de territoire | Entrée Ouest | 16,0M€ | 3,3M€ | 12,7M€ | 24% | 13,8M€ |
| | <i>Nouvelle pénétrante – Anneau de distribution</i> | 7,6M€ | 2,3M€ | 5,3M€ | | |
| | <i>Secteur Port Notre Dame</i> | 5,0M€ | 1,0M€ | 4,0M€ | | |
| | <i>Cheminement doux entre Canal et Acropole</i> | 3,4M€ | 0,0M€ | 3,4M€ | | |
| Schéma valorisation secteur sud | Aménagement secteur Sud 1 – Ports | 1,3M€ | 1,3M€ | ,0M€ | En cours de négociation | |
| | Aménagement des ports (budget annexe) | 7,5M€ | 0,2M€ | 7,3M€ | | |
| | Aménagement secteur Sud 2 – Ports | 4,5M€ | 0,3M€ | 4,2M€ | | |
| | <i>Voies d'accès au port</i> | 2,5M€ | 0,0M€ | 2,5M€ | | |
| | <i>Aménagement des quais entre les 2 ports</i> | 2,0M€ | 0,3M€ | 1,7M€ | | |
| | Maison Site Orpellières | 4,2M€ | 0,3M€ | 3,9M€ | 64% | 3,5M€ |
| Aide aux communes | FAEC | 9,1M€ | 3,0M€ | 6,1M€ | | |
| | Plan de référence | 5,6M€ | 5,4M€ | 0,2M€ | | |
| Habitat | Délégation Aides à la Pierre 1 et 2 | 13,4M€ | 10,6M€ | 2,8M€ | | |
| | Délégation Aides à la Pierre 3 (2018 – 2023) | 13,3M€ | 0,1M€ | 13,2M€ | | |
| | Riciotti – Résorption Habitat Insalubre | 1,3M€ | 1,3M€ | 0,0M€ | | |
| | Fonds propres parc public 2019-2025 – Nouvelle AP 2019 | 26,6M€ | | 26,6M€ | | |
| | Fonds propres parc privé 2019-2023 – Nouvelle AP 2019 | 3,8M€ | | 3,8M€ | | |
| Numérique | Aménagement et innovation numérique | 6,3M€ | 1,7M€ | 4,6M€ | | |
| Mobilité | Aménagement voie verte -Eurovélo 8 | 1M€ | 0,0M€ | 1,0M€ | 62% | 1,0M€ |
| | Réseaux liaisons cyclables | 3,2M€ | 1,3M€ | 1,9M€ | 30% | 2,5M€ |
| | Études Pôle d'Echange Multimodal (PEM) | 1,0M€ | 0,0M€ | 1,0M€ | 80% | 0,1M€ |
| Ordures ménagères | Reconversion du site de traitement du sitom du littoral | 2,9M€ | 0,1M€ | 2,8M€ | | |
| Développement économique | Pôle entrepreneurial – Nouvelle AP 2019 | 6,8M€ | 0,7M€ | 6,1M€ | 26% | 5,7M€ |
| Total | | 157,0M€ | 45,7M€ | 111,3M€ | | |

14/27

Accusé de réception en préfecture
034-243400769-20190228-DL2019-3-DE
Date de télétransmission : 11/03/2019
Date de réception préfecture : 11/03/2019

Développement économique

Les enjeux 2019 :

- Aménagement et gestion du foncier et de l'immobilier économique
- Actions de prospection et d'animation sur la base d'une stratégie sectorielle et plus spécifiquement en direction du PAE de Mazeran
- Soutien aux partenaires, clusters, groupements et pôle de compétitivité
- Développement de l'offre de formation en enseignement supérieur

Pôle Entrepreneurial en centre ville de Béziers

À la fois lieu de vie, de travail, de rencontres et d'échanges, dédiés à l'innovation technologique, à la création et au développement d'entreprises, ces tierslieux « entre la maison et le bureau » sont parfaitement d'actualité. Coworking, Centre d'affaires, Fablab, répondent à une demande des acteurs urbains de se retrouver dans une ambiance propice à l'entrepreneuriat, un espace de laboratoire, une fabrique d'entreprises. Les entreprises du territoire pourront aussi y rencontrer des acteurs de la création et développement d'entreprises, et y organiser réunions, séminaires et manifestations.

L'acquisition de l'ensemble immobilier sis Rue G. Mandel à Béziers est effectif depuis fin octobre 2018. Une étude de faisabilité programmation est en cours et sera rendue début 2019, pour un choix de l'équipe concepteurs courant 2019. Des travaux en 2020 et 2021 pourraient permettre une livraison du Pôle Entrepreneurial pour mi-2021.

Renforcement du Pôle Universitaire, par l'accompagnement de nouvelles formations

- 3 licences professionnelles aux métiers des réseaux et télécommunications (cloud devops & internet des objets) et Métiers du numérique (contenus numériques).
- 2 masters 2 en E-tourisme & Dynamiques et politiques du développement durables des territoires.
- 2 projets de recherche universitaires (Dynamiques et politiques du développement territorial & prédiction numérique du risque du suicide).
- Soutien à des centres de formations (Ecole Régionale du Numérique, INTECH'SUD, Institut Régional de la médiation Occitanie).

Tourisme, équipements touristiques et oenotouristiques

Office de tourisme communautaire / Site de Fonseranes

- Garantir son classement en catégorie 1 (acquis pour 5 ans).
- Engagement d'un programme d'amélioration : aménagement d'une 1ère phase du parking de délestage, amélioration de la signalétique, modification du contrôle d'accès, création d'un escalier d'accès au cavalier, refroidissement du Coche d'Eau
- Continuité des animations événementielles réalisées en 2018 (marché du terroir, déambulations théâtrales, salon livre expression...: plus de 50 rendez-vous au printemps et à l'automne)
- Redéploiement de l'accueil plutôt en mobilité (entrée et automate de paiement parking, 8ème écluse) renouvellement de l'animation du site notamment au printemps et à l'automne
- Amélioration de l'intérêt du site pour les visiteurs, notamment pour les familles (création sentier botanique et chasse aux trésors pour les enfants)
- Stratégie commerciale revisitée : différenciation haute et basse saison, tarif dégressif fin de journée.

Poursuite de la réalisation de **2 sentiers homologués** : pédestre et VTT.

Remise à plat de la démarche de **signalisation touristique** engagée depuis 2009 afin de poursuivre l'installation de la SIL (Signalisation d'Information Locale) et des RIS (Réseaux d'Information Service), tenant compte des évolutions nécessaires (périmètre des labels...).

Remise à jour du **schéma de développement touristique de l'agglomération** : engagement d'un travail sur de nouvelles destinations avec les intercommunalités voisines (Canal du midi, Cœur du Languedoc).

L'aménagement du territoire

Les aménagements de l'entrée Ouest de la ville de Béziers

Il s'agit d'un projet de restructuration urbaine d'une partie du secteur Ouest, portant sur le développement urbain en rive droite de l'Orb, la restructuration des fonctionnalités en matière de mobilité, la requalification du quartier du Faubourg, la création de continuités cyclables telles Tabarka-Béziers la Mer et Eurovélo 8 – Canal du Midi, et prenant en compte les contraintes hydrauliques et patrimoniales.

Après la phase de concertation, l'enquête publique sera lancée.

- L'aménagement de la nouvelle voie pénétrante est désormais conditionnée au résultat de l'enquête publique et de la DUP pour finaliser les acquisitions. Les premiers travaux de démolition sur l'emprise de la future voirie pénétrante débuteront en 2019.
- Les études d'aménagement du Quai Port Notre Dame depuis Fonsérannes jusqu'à l'Orb sont en cours et sont confiée à ALEP (Philippe DELIAU qui a réalisé Fonsérannes). Le permis d'aménager devrait être déposé début 2020 et va nécessiter 8 mois d'instruction. L'autorisation devrait être délivrée fin d'année. Il est envisagé de débiter les travaux de réfection du mur du Quai Port Notre Dame fin 2019.
- Les travaux d'aménagement des berges de l'Orb jusqu'au pont vieux débuteront en 2019.

Aménagement secteur sud - Quai de liaison entre les 2 ports :

- Les travaux de réseau pour l'éclairage public du Bd Jean Dauga ont débuté, le mur anti cru réalisé par le syndicat Béziers la Mer étant quasiment terminé
- La dépôt du dossier de déclaration Loi sur l'Eau interviendra début 2019
- Les travaux de requalification du quai (promenade) depuis le Port de Valras jusqu'au Port Jean Gau débuteront après l'été 2019. Ce tronçon comprend la création de nouveaux pontons pour la prud'homie

Voiries d'intérêt communautaire d'accès à la piscine du Sud

- Voie d'accès à la piscine du Sud : réalisation 2ème phase de travaux en 2019
- Aménagement de la voie d'accès à Valras (chemin du carreyroux) : acquisition foncière 2019
- Desserte PAE La Méridienne : une première tranche de travaux d'amélioration sera réalisée en 2019, et une seconde phase d'élargissement en 2020

Maison de site des Orpellières et réhabilitation des accès

- Etudes opérationnelles et maîtrise d'œuvre, démolition bâtiment ancienne colonie des Tellines et renaturation du site (aménagement parking, sentiers d'accès et ganivelles pour reconstitution du sentier du Littoral, Forages (eau potable/ eau brute) : démarrage janvier 2019.

- Démarrage travaux maison de site en septembre 2019. Projet inscrit dans les objectifs du Plan Littoral 21

Aménagement et équipement des territoires communaux

- Poursuite du **fonds de concours** visant à soutenir les projets portant sur l'aménagement des espaces publics, paysagers, la restructuration urbaine ou la construction d'équipement.

GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI est transférée à la communauté d'agglomération qui l'exerce en lieu et place des communes. Elle comprend :

- Item 1 : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- Item 2 : l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- Item 5 : la défense contre les inondations et contre la mer
- Item 8 : la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Après une année 2018 dite "de transition", la dissolution effective des syndicats intercommunaux de gestion de rivières permet à la communauté d'agglomération de se saisir et de redéployer l'exercice de la compétence à l'échelle des bassins versants.

Outre le renouvellement des participations aux 2 Établissements Publics Territoriaux de Bassin SMVOL et SMBFH , l'Agglo leur confie par délégation l'item 1 (aménagement de bassin), l'item 2 (entretien de cours d'eau), et une mission d'ingénierie (conception et conduite des programmes).

L'agglomération délèguera la maîtrise d'ouvrage des opérations de protection contre les inondations à Sérignan et Villeneuve-les-Béziers.

Toujours dans le domaine des protections contre les inondations, l'agglo prendra à sa charge les missions d'entretien des digues.

Protection contre les risques naturels

- Mise en œuvre d'un suivi uniformisé de l'évolution du trait de côte de Vendres à Agde permettra une gestion cohérente des enjeux littoraux.
- Diagnostics sur l'état des digues en mer de protection de l'embouchure de l'Orb.

Mobilité et transport

Pôle d'échanges multimodal de la gare de Béziers

Le projet d'aménagement du Pôle d'échanges multimodal (PEM) de la Gare de Béziers s'inscrit dans une réflexion partenariale de longue date. Avec plus de 1,4 millions de voyageurs en 2016, Béziers est une gare d'intérêt national, 5ème gare de la région Occitanie en terme de fréquentation.

Elle constitue la principale gare de l'ouest héraultais mais elle doit être modernisée.

De plus, avec le projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan qui prévoit la réalisation d'une première phase avec un raccordement à Villeneuve-lès-Béziers à la ligne classique avant de poursuivre son nouveau tracé vers Perpignan, la gare centre devrait accueillir des trains supplémentaires à moyen/long terme.

Suite au protocole d'intention partenarial en 2018, 3 études pré-opérationnelles ont été lancées et cofinancées par les partenaires :

- une étude de programmation et spatialisation, sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions,
- une étude passerelle, sous maîtrise d'ouvrage Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée,
- une étude immobilière phase 1 sous maîtrise d'ouvrage SNCF Immobilier

En 2019, lancement de la phase 2 de l'étude immobilière qui permettra de définir les modalités de libération des emprises dans le cadre du projet et engagement des études opérationnelles fin 2019 afin d'engager les travaux du PEM partir de 2021 jusqu'à 2025.

Réseaux liaisons cyclables

L'agglomération a approuvé son schéma cyclable en 2012, il a été révisé en 2018.

Ce schéma prévoit notamment l'aménagement de liaisons structurantes entre les communes du territoire.

Les projets actuellement en cours sont :

- **Aménagement de la Véloroute du Canal du Midi EuroVelo 8/Veloroute 80** : cet aménagement s'inscrit en continuité du projet d'aménagement des écluses de Fonseranes, de l'aménagement du secteur Ouest et du projet Grand site de France. Une première phase de travaux devrait être réalisée en 2019/2020 concernant la partie non urbaine de l'aménagement sous réserve des autorisations des services de l'Etat.
- **Liaison cyclable Lignan – Tabarka – Béziers - la Mer** : cet itinéraire permet notamment de créer une liaison vers la mer qui se raccorde à celle existante entre le Canal du Midi et les plages (Villeneuve-lès-Béziers – Cers – Sérignan -Valras-

Plage). Il constitue une liaison touristique et utilitaire entre les communes littorales et la ville de Béziers. Il permet de mettre en valeur des éléments patrimoniaux naturels et culturels notamment par une meilleure appropriation des berges de l'Orb (Moulin Saint Pierre, Berges, etc.). Des travaux ont déjà été réalisés depuis 2016, notamment sur le secteur Sud, et se poursuivront en 2019.

- **Section Tabarka-Béziers** : le tronçon entre Lignan-Tabarka et Béziers est en cours d'aménagement, en grande partie en site propre, suite aux acquisitions foncières réalisées en 2016/2017. L'essentiel de cette section est aujourd'hui aménagé. En 2019, il convient de finaliser l'aménagement notamment par la réfection du chemin du Carlet.
- **Section Béziers-Sauvian** : en 2018, l'Agglomération a réalisé les premières acquisitions foncières.

2019 : lancement des premiers travaux d'aménagement et jalonnement de l'itinéraire

- **Liaison Béziers – Servian – Valros** : suite à l'aménagement de l'itinéraire entre Boujan, Bassan et Servian, il est prévu de poursuivre l'itinéraire en direction de Valros. Les études ont été lancées en 2018. Des premiers travaux pourront être engagés en 2019
- **Liaison Gare SNCF – Devèze** : la connexion Gare SNCF - Devèze constitue un maillage intéressant à réaliser en lien avec les actions menées dans le cadre des projets QPV. L'objectif est de poursuivre les aménagements déjà réalisés sur l'avenue de la Devèze en créant une voie verte entre le rond point Winston Churchill et le Rond Point Jean-Jacques Beucler. Cette itinéraire permettra de relier la Devèze au quartier d'affaire de l'Hours et à la gare.

En 2018, les études ont été réalisées. En 2019 engagement des acquisitions, et réalisation des travaux en 2020. Un emplacement réservé est aussi prévu dans le PLU de Béziers.

- **Jalonnement des itinéraires cyclables** : suite à l'approbation du Schéma de jalonnement des itinéraires cyclables en 2017, un marché pluriannuel à bons de commande permettant de jalonner les itinéraires identifiés a été attribué en 2018. Ce projet est subventionné à 80% dans le cadre de TEPCV. Il permettra de réaliser une première phase de jalonnement en 2019 qui se poursuivra les années suivantes en fonction de l'avancement des aménagements cyclables.
- **Stationnement vélo** : depuis 2017, l'Agglo a mis en place des box à vélo au niveau des arrêts de bus des communes afin d'élargir l'aire de chalandise de ces derniers. Cette action qui est financée dans le cadre de TEPCV devrait se poursuivre en 2019. Il s'agira notamment de créer un stationnement vélo au niveau de la gare SNCF.

La collecte et le traitement des déchets

Collecte

Le projet de budget est marqué par la poursuite des dépenses d'amélioration du cadre de vie des habitants :

- Équipement en conteneurs enterrés dans le cadre de la convention liant l'agglomération aux communes.
- Renouvellement des bennes à ordures ménagères par des véhicules de collecte au gaz naturel (dans le cadre de la convention SEVEN pour développer le réseau de distribution du gaz véhicules).
- Requalification et mise aux normes de la déchetterie du Capiscol. Acquisition du foncier nécessaire à la réalisation de la future déchetterie ressource du Nord de Béziers.
- Équipement des colonnes de récupération d'un dispositif d'accompagnement et d'intéressement pour renforcer la performance de la collecte sélective. Sera également déployée dans les centres ville une collecte en bacs du verre d'emballages visant à apporter des solutions de tri au plus proche des habitants. Pour respecter les futures échéances réglementaires d'extension des consignes de tri des emballages et le tri des bio-déchets, une étude d'organisation et d'optimisation sera engagée.

VALORBI

- Étude et travaux de construction de tunnels de compostage à Valorbi (fraction organique et bio-déchets) avec création de l'autorisation de programme suivante :

| | Total Autorisation Programme (TTC) | Crédits Paiement 2019 et au-delà |
|--|---|---|
| Construction tunnels de compostage à Valorbi (fraction organique et bio-déchets) | 2,5M€ | 2,5M€ |

- Mise en sécurité de certains postes de travail de la chaîne de tri de Valorbi.
- Renforcement de la souplesse apportée à l'exploitation par l'achat d'une caissette complète échange rapide du pré-broyeur et modifications techniques de la chaîne de pré-traitement.
- Externalisation vers d'autres sites de traitement que l'ISDND Saint Jean de Libron d'une partie des refus.
- Consécutivement à l'étude de dangers demandée par l'administration (suite à l'incendie Méditri), engagement de travaux de protection incendie et rétention des eaux d'extinction.
- Sera poursuivie l'étude de valorisation des refus haut PCI et leur conversion en CSR. Des tests seront réalisés sur cet exercice.

ISDND

- Dans le but d'améliorer l'insertion de ce site industriel dans un quartier d'habitat diffus, le dégazage à l'avancement sera anticipé et des modifications de captage du biogaz produit en limite supérieure du casier en cours d'exploitation sera réalisé.

- De plus pour limiter les risques liés aux intrusions de personnes extérieures au service, une clôture pleine sera réalisée en limite de la déchetterie de Saint Jean de Libron.
- Concernant le traitement des lixiviats, sous réserve de la validation du pilote de traitement mis en œuvre, le passage du stade expérimental au stade industriel sera réalisé

Équipement du Littoral

- Les travaux d'aménagement de la Base de Vie secteur sud seront réalisés en totalité et ceux de requalification des installations de l'ex-SITOM du Littoral seront engagés
- Il est également prévu une amélioration des conditions d'accueil des agents de la déchetterie de Sauvian.

| | Total Autorisation Programme | Réalisé au 31/12/18 | Crédits Paiement 2019 et au-delà |
|-------------------------------|------------------------------|---------------------|----------------------------------|
| Reconversion site du Littoral | 2,9M€ | 0,1M€ | 2,8M€ |

Energies renouvelables, biodiversité, changement climatique

L'année 2019 sera marquée par la concrétisation de certaines actions "**Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte**" :

- construction d'ombrières photovoltaïques pour l'abri des véhicules sur la base de vie secteur Béziers
- engagement des travaux pour les ombrières couvrant le parking de la piscine du Sud
- démarrage de l'équipement des bâtiments communautaires en modules photovoltaïques en auto-consommation (postes de refoulement et de relevage eau et assainissement, station d'épuration de Boujan-sur-Libron et Sérignan...)
- poursuite acquisition de véhicules propres pour le compte de l'Agglomération et celui des communes membres
- actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès de tous publics
- poursuite de la mise en œuvre de l'onde verte des ligne structurantes du réseau de transport urbain.

L'Agglomération engagera la révision de son **Plan Climat Énergie Territoire**, et conformément à la législation y intégrera un volet Air, et l'étendra sur les 4 nouvelles communes.

Déploiement du **réseau de distribution du Gaz Naturel Véhicules** dans le cadre du projet SEVEN et poursuite du renouvellement de la flotte véhicule (1 véhicule en 2018 et 3 en 2019).

Objectif : renouveler 50 % du parc industriel en véhicules « GNV ».

Le numérique

Concertation avec l'ensemble des partenaires, opérateurs privés (Zone AMII) et le département pour l'aménagement numérique du territoire.

Le réseau de l'Agglo continue de se déployer en phases successives (prévues sur 7 ans : 2018-2023)

- Bouclage du réseau métropolitain afin de le sécuriser pour attirer de nouveaux opérateurs.
- Ce réseau a pour vocation de faciliter l'utilisation du Très Haut Débit pour les entreprises ayant des besoins importants avec des offres à débits et services garantis.
- Poursuite de l'effort d'investissement en 2019 sur des travaux de renforcement secteur du Carrefour de l'hours, liaisons Capiscol Mazeran, Zone de Montimaran.
- En 2018, 65 entreprises ont été raccordées via « la Fibre du Sud ». Le projet en 2019 est de rester sur la même dynamique.

L'Agglomération déploie également la fibre à la demande des communes afin de mutualiser les accès entre les bâtiments communaux et communautaires (mutualisation des systèmes d'information avec la recherche de gains en frais de téléphonie et de qualité d'accès Internet...).

Projets spécifique en 2019 : déploiement de la fibre sur les projets mis en œuvre par l'Agglomération comme la piscine du Sud et la maison de site des Orpellières.

Habitat et renouvellement urbain

Piloter et coordonner la mise en œuvre et le suivi des actions inscrites dans le **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain** (NPNRU) faisant l'objet d'une convention portant sur la poursuite des actions de qualification dans le QPV Devèze et dans le QPV Centre Ville de Béziers.

Soutenir financièrement la reconstruction par l'**Office communautaire Béziers Méditerranée Habitat** (BMH), de 581 logements démolis dans le quartier de la Devèze ainsi que la réhabilitation de 2038 autres logements de son parc immobilier.

Accompagner la livraison d'opérations de **logement locatif social** par la mise en œuvre d'une gestion de proximité adaptée en lien avec la commune et le bailleur (748 logements locatifs sociaux livrés en 2019)

Promouvoir les services et interventions publiques au sein de la **Maison de l'Habitat Durable** (véritable guichet unique au service notamment des propriétaires de biens situés sur le territoire communautaire).

Accompagner des opérations d'amélioration de l'habitat visant des économies en matière énergétique (**plateforme de Rénovation Energétique**).

Intervenir en matière de **lutte contre l'indécence** (convention avec la CAF) **et contre l'habitat indigne** (dispositif autorisation de louer) avec la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Cœur de Ville » à Béziers et du Programme d'Intérêt Général « revitalisation des cœurs de villes » sur l'ensemble du territoire communautaire.

Prévenir et traiter les co-propriétés fragilisées ou dégradées avec la mise en œuvre d'un **Programme Opérationnel Préventif d'Accompagnement des Copropriétés** (POPAC) dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Action Cœur de Ville » à Béziers.

Participer à la revitalisation des cœurs de villes des 17 communes membres en soutenant **l'accession à la propriété dans le bâti ancien et le ravalement de façades** sur des axes jugés prioritaires.

Assurer la **gestion des 2 aires d'accueil en faveur des gens du voyage** : aire d'accueil à Béziers et l'aire de grand passage à Sérignan.

Cohésion sociale et politique de la ville

En direction des communes

- Soutien au tissu associatif dans le cadre du **Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle** (CTEAC).
- Mission **médiation** avec notamment les chantiers éducatifs en lien avec les orientations du **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (CISPD).
- Le Relai d'assistantes maternelles (RAM) qui permet d'apporter un soutien aux assistantes maternelles de l'Agglo en proposant notamment l'intervention de spécialistes (psychomotricien...)

Dans le cadre spécifique de la politique de la ville

- Suivi et accompagnement d'actions structurantes et transversales sur les différentes thématiques du Contrat de ville, notamment sur les champs prioritaires

de l'accès à la culture, de la citoyenneté, de la prévention de la délinquance par le sport.

- Poursuite des actions en matière d'emploi et d'insertion des jeunes et publics défavorisés.

Dans le cadre du projet MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives)

L'agglomération dans le cadre de son CISP a répondu à l'appel à projet MILDECA pour 3 ans, bénéficiant d'une subvention de 225k€. Mise en place d'actions (avec notamment l'intervention de consultants, actions de communication...) autour des thématiques de sensibilisation des élus et décideurs locaux aux phénomènes d'addiction et de consommation à risque des jeunes.

Les équipements culturels et sportifs

Le Conservatoire Béziers Méditerranée à Rayonnement Départemental

Avec un budget de fonctionnement constant, en 2019, le Conservatoire poursuit et affirme ces missions, par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Jeune Ballet Béziers Méditerranée, ensemble chorégraphique de haut niveau à l'instar de l'Orchestre Symphonique pour la musique – Accueil en résidence de création de Julien Lestel
- Orchestre symphonique Narbonne/Béziers, commande à compositeur d'une œuvre originale en création mondiale
- Poursuite du partenariat avec Hérault Culture dans le cadre des avants scènes du Conservatoire à l'Eglise Saint Felix de Bayssan,
- Partenariat avec "La Belle saison" reposant sur une programmation d'artistes nationaux associée à des classes de maîtres, des répétitions commentées et des actions de sensibilisation auprès d'écoles du territoire.
- Poursuite du partenariat avec la ville de Valras-Plage dans le cadre du Festival "Valras on danse"
- Promotion et valorisation des Classes à horaires Aménagés avec le spectacle des CHAM Primaires
- Le Conservatoire souhaite engager une action nouvelle : Projet DEMOS avec la Philharmonie de Paris. Il s'agit, pendant 3 ans, d'un projet social d'accès à la culture par l'orchestre symphonique auprès de 105 enfants, encadrés par des enseignants artistiques et des éducateurs de centres sociaux, qui nécessite l'implication financière de l'Agglomération à hauteur de 20 000 € en complément de l'apport de l'Etat, de la CAF, du CD 34, du CGET et de la DPV.

Médiathèque André Malraux

La MAM qui vient de fêter son 10ème anniversaire avec succès et qui intègre en 2019 le réseau de lecture publique constitué autour d'un service commun, continue de s'adapter au contexte social, économique et culturel.

Pour 2019, trois axes principaux d'actions :

- Mise en place de la carte unique et d'accès aux ressources numériques pour tous les utilisateurs des bibliothèques du territoire, dans le cadre du réseau de lecture publique.
- Poursuite du CTL (Contrat Territorial de Lecture) avec l'Etat (20 000 €) permettant des actions hors les murs (festivals dans les communes du territoire).
- Renouvellement et évolution des outils informatiques pour le changement de l'automate 24/24 et l'aménagement de salles dédiées à la formation numérique et aux jeux vidéos accessibles aux publics.
- L'expérimentation (avec le soutien financier de l'État) de l'ouverture tardive de la Médiathèque, les jeudis, de 16h à 20h, sera évaluée et éventuellement poursuivie.

Les Equipements aquatiques

Les objectifs fixés visent à élargir les prestations et activités à destination du tout public et notamment en direction des familles et des clubs sportifs, et à adapter le niveau du service tout en maîtrisant les coûts.

- Les actions à caractère éducatif (près de 7 000 élèves des classes primaires du territoire apprennent à nager au sein des deux piscines), constituent bien évidemment l'action phare des missions des équipements aquatiques.
- A l'**espace aquatique Léo Lagrange**, l'extension de l'accueil, opérationnel en janvier 2019, participe à l'attractivité du site et facilite l'accueil des groupes, des scolaires et jeunes nageurs des structures associatives.
- En 2019, la **piscine Muriel Hermine** fête ses 10 ans d'exploitation. Cette « année anniversaire » permettra de renforcer et de développer le lien avec le public, habitué ou usager potentiel. Un événement festif couplé aux traditionnelles portes ouvertes estivales est programmé.

Bâtiments communautaires

La poursuite des **aménagements de salles du site Chapat** qui viendra conclure le dossier d'amélioration globale des accueils physiques et téléphoniques.

La mise en œuvre du **nouveau marché multitechnique** sur tous les bâtiments qui engendrera des économies d'énergie et une optimisation de la gestion globale.

Le **renouvellement du parc des véhicules légers par l'achat de véhicules électriques**.

L'aménagement des locaux (location avec option d'achat) du **site Wilson** qui va permettre d'optimiser l'affectation des services et de meilleures conditions de travail.